

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2008

Révision: 14.10.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- . **Identification de la substance ou de la préparation**
- . **Nom du produit** *Muresko Plus Blanc*
- . **Emploi de la substance / de la préparation** Couche protectrice de décoration
- . **Producteur/fournisseur :**
DAW France
ZAC de la Croix de Fer
Pôle Jules Verne
F-80440 BOVES
Tél.: (0033) 3 22 38 39 47 Fax: (0033)3 22 38 39 49
- . **Service chargé des renseignements:** Fiche de données de sécurité: sds@daw.de
- . **Renseignements en cas d'urgence :** 01 45 42 59 59

2 Identification des dangers

- . **Principaux dangers:** néant
- . **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Conserver hors de portée des enfants.
En cas d'ingestion, demander aussitôt le conseil d'un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette, car la flore intestinale peut être détruite. Ne pas rejeter les résidus dans les canalisations, les égouts ou la terre.
R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3 Composition/informations sur les composants

- . **Caractérisation chimique**
- . **Description :**
Peinture dispersion en phase aqueuse à base de résines synthétiques en dispersion, charges minérales et eau.
- . **Composants contribuant aux dangers:**

| | | |
|-------------------|--|---------|
| CAS: 64742-82-1 | naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | < 1% |
| EINECS: 265-185-4 | Xn, N; R 10-51/53-65-66-67 | |
| CAS: 3886-50-0 | terbutryne | < 0,01% |
| EINECS: 212-950-5 | N; R 50/53 | |

4 Premiers secours

- . **après contact avec la peau :**
Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant connu. Ne pas utiliser des solvants ou des diluants.
- . **après contact avec les yeux :**
Laver avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . **après ingestion :**
En cas d'ingestion accidentielle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- . **Moyens d'extinction:**
Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudres, l'eau vaporisée
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
- . **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Jet d'eau à grand débit.
- . **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Un incendie produira de la fumée. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2008

Révision: 14.10.2008

Nom du produit Muresko Plus Blanc

(suite de la page 1)

- . **Equipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
- . **Autres indications**
Produit aqueux, liquide, non inflammable tant que la part d'eau est existante.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- . **Les précautions individuelles:**
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
- . **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
- . **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

7 Manipulation et stockage

- . **Manipulation :**
Veiller à une bonne aération des locaux pendant et après l'application.
- . **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- . **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas combustible
- . **Stockage :**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
- . **Indications concernant le stockage commun :**
Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
Stocker dans un endroit bien ventilé.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre le gel.

8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle

- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- . **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **Equipement de protection individuel :**
- . **Protection respiratoire :**
Appliquer uniquement à la brosse ou rouleau. Pas d'application en projection.
Pas de mesures particulières quand ces recommandations sont respectées.
- . **Protection des mains :**
En cas de projection, il faut utiliser des gants protectrices de Nitril d'une épaisseur minimum de 0.4 mm, p.ex. KCL Camatril, Art.n° 730 ou comparable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2008

Révision: 14.10.2008

Nom du produit Muresko Plus Blanc

(suite de la page 2)

- . **Protection des yeux** : Lunettes de protection.
- . **Protection du corps** :
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9 Propriétés physiques et chimiques. **Indications générales.**

| | |
|------------------|-----------------|
| Forme : | liquide |
| Couleur : | blanc |
| Odeur : | caractéristique |

. **Modification d'état**

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Point de fusion : | non applicable |
| Point d'ébullition : | 100°C |

- . **Point d'éclair** : non applicable
- . **Auto-inflammabilité** : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- . **Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.
- . **Densité à 20°C**: ca. 1,6 g/cm³
- . **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau** : entièrement miscible
- . **pH** : non déterminé
- . **Viscosité** : liquide épais

10 Stabilité et réactivité

- . **Décomposition thermique / conditions à éviter** :
La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
- . **Produits de décomposition dangereux** :
Exposées à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées.

11 Informations toxicologiques

Ce produit n'a pas été proprement testé mais classifié selon la méthode conventionnelle (procédé de calcul selon décret sur produits dangereux).
Pas d'effet nuisible en cas d'utilisation adéquate.

12 Informations écologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- . **Toxicité aquatique** :
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13 Considérations relatives à l'élimination

- . **Produit** :
Ne pas mêler le produit liquide aux ordures ménagères. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
- . **Recommandation** :
Séchés, les restes de matériaux peuvent être détruits comme déchets de chantier, anciennes peintures durcies ou comme ordures ménagères.

(suite page 4)

Nom du produit Muresko Plus Blanc

(suite de la page 3)

. Catalogue européen des déchets

08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique
08 01 11

. Emballages non nettoyés :

Ne recycler que les emballages vides contenant des restes adhérents. Eliminer les restes non durcis comme le produit.

14 Informations relatives au transport

- . Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :
- . Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : -
- . Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :
- . Classe IMDG/GGVSee: -
- . Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :
- . Classe ICAO/IATA : -

15 Informations réglementaires

- . **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- . **Phrases R :**
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- . **Phrases S :**
2 Conserver hors de portée des enfants.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.
29 Ne pas jeter les résidus à l'égout, dans les cours d'eaux et en terre.
- . **Identification particulière de certaines préparations :**
- . **Identification particulière de certaines préparations:**
En cas d'ingestion, demander aussitôt le conseil d'un médecin, car la flore intestinale peut être détruite.
Appliquer uniquement à la brosse ou au rouleau.
- . **Prescriptions nationales :**
- . **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 : peu polluant/Allemagne (Classification propre)
- . **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Règles de la fédération de travail - BGR 500 chapitre 2.29 Applications des revêtements de peinture (Allemagne)
Règles de la fédération de travail - BGR 192 réglementation sur la protection des yeux et du visage (Allemagne)
Feuille de renseignement: réglementation sur les gants de protection (ZH 1/706)(Allemagne)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2008

Révision: 14.10.2008

Nom du produit *Muresko Plus Blanc*

(suite de la page 4)

16 Autres données

Les indications ci-dessus se basent sur l'état actuel de nos connaissances et satisfont à la législation nationale et de la CEE. Une utilisation autre que celle indiquée reste sous la responsabilité de l'utilisateur. Le produit ne doit pas être utilisé sans autorisation à d'autres fins que celle indiquée paragraphe 1 .

Les indications ci-dessus décrivent les caractéristiques de sécurité de notre produit et ne présentent aucune garantie pour ses propriétés.

replaces le fiche de securité de: 11.12.2007

vérification en point: 2, 3, 11, 15 und 16

. Phrases R importantes:

10 Inflammable.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

F